



SARL 3BO CONSEIL
Monsieur BOURBONNEUX Eric
12 Ter, rue Brignole Galliera
92140 CLAMART

Maisons-Laffitte, le 2 février 2026

Objet : Lettre de Mission – Commissariat à la transformation

Cher Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons ci-après les termes et conditions relatifs à l'organisation de notre mission relative au projet de transformation de votre société.

1. Contexte

Vous envisagez de transformer votre société, actuellement sous la forme d'une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. En application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, si vous acceptez notre mission, vous devrez nous désigner par décision unanime des associés afin d'accomplir la mission prévue audit article.

2. Nature et conditions de notre mission

2.1. Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission sont définis aux articles L. 224-3 et R. 224-3 du code de commerce. Ils consistent à apprécier la valeur des biens composant l'actif social de votre société ainsi que les avantages particuliers et à attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

2.2. Travaux à réaliser

Afin d'atteindre les objectifs précités, nous mettrons en œuvre les travaux que nous estimerons nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ce type de mission.

Outre l'analyse des avantages particuliers à laquelle nous procéderons, nos travaux auront pour objet de contrôler les éléments, tant actifs que passifs, du patrimoine de la société, notamment en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

Nous vérifierons, en tenant compte des conclusions des travaux précités d'examen du patrimoine de la société, que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social. Pour ce faire, nous serons aussi conduits à examiner si des événements intervenus depuis la date des derniers comptes annuels, ou, le cas échéant, d'une situation comptable intermédiaire établie depuis lors ou qu'il serait utile ou nécessaire d'établir, sont de nature à affecter de manière significative la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres.

2.3. Rapport

A l'issue de nos travaux, nous établirons un rapport présentant, conformément aux dispositions des articles L. 224-3 et R. 224-3 du code de commerce, nos observations sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers et notre conclusion sur le montant des capitaux propres au regard de celui du capital social.

3. Organisation de la mission

Le signataire de la présente assumera la responsabilité de la mission et pourra être assisté par l'un de ses collaborateurs.

Le bon déroulement de notre mission nécessite une communication régulière et de qualité entre l'ensemble du personnel de votre société et nous-même.

4. Honoraires

Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans cette lettre.

Nos honoraires s'élèveront à 2 500 euros hors taxes.

Cette estimation d'honoraires repose sur des conditions de déroulement normal de notre mission et sur une assistance active de vos services. Si des problèmes particuliers devaient survenir en cours de mission, nous vous en informerions sans délai et serions amenés, le cas échéant, à réviser cette estimation.

Les frais de déplacement et autres débours vous seront facturés en sus en fonction des dépenses engagées.

Nous vous rappelons que nos factures sont payables à réception.

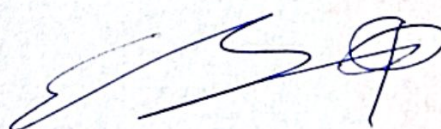
Si les termes de cette lettre vous conviennent, nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire signé avec la mention « bon pour accord ».

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Commissaire à la transformation
Madame Marie-Agnès BABEAU



Monsieur BOURBONNEUX Eric
Pour la SARL 3BO CONSEIL



Siège social : 2 rue Jean Mermoz - BP 50 - 78602 MAISONS-LAFFITTE CEDEX
Téléphone : 01 43 40 70 11 - adresse e-mail : cabinet@mab-conseil.com
SARL d'Expertise Comptable au capital de 10 000 € inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Région Paris Ile-de-France
R.C.S VERSAILLES 453 983 496 - APE 6920Z - N° TVA Intracommunautaire FR78453983496